

Directeur des communications

Sommaire : Le titulaire du poste est responsable d'offrir une expertise en matière des communications au sein du CHCDM. Il coordonne les communications internes et externes du CHCDM auprès de ses membres et des média tout en collaborant avec les membres du CA du CHCDM.

Responsabilités primaires :

1. Établit un plan annuel des objectifs et des activités visés en matière de communication;
2. Fait des recommandations au CA visant l'amélioration des communications internes et externes;
3. Assure la gestion des activités de communication tout en faisant appel à d'autres bénévoles pour l'appuyer dans son rôle;
4. Assure la liaison avec notre fournisseur du site web;
5. Assure la mise à jour de notre site web;
6. Prépare et assure la distribution de communiqués de presse (ex. inscriptions, tournois, etc.)
7. Soumet un rapport annuel au CA du CHCDM.

Responsabilités secondaires :

1. Élabore des politiques en matière de communication pour considération par le CA du CHCDM;
2. En collaboration avec les coordonnateur de divisions et des équipes, fais la recherche de contenu pour le site web et autres;
3. Élabore des stratégies visant l'amélioration de l'image du CHCDM et la promotion du sport de hockey au sein de la communauté;
4. Coordonner, au besoin, la traduction de certains documents.

Exigences minimales :

Il est recommandé que le titulaire de ce poste possède les qualifications, habiletés et aptitudes suivantes :

1. Expérience dans le domaine des communications comme la rédaction, la traduction ou les relations avec les média;
2. Possède d'excellentes compétences organisationnelles et administratives;
3. Possède d'excellentes aptitudes de communication en français et en anglais à l'oral et à l'écrit;
4. Démontre un engagement et fait preuve d'un sens élevé de responsabilités;
5. Fait preuve d'une capacité de travailler en équipe;
6. Habileté de créer et de maintenir de bonnes relations interpersonnelles;
7. Fais preuve d'initiative et d'une ouverture d'esprit;
8. Être familier avec les activités du CHCDM est considéré comme un atout;
9. Disponibilité en soirée et durant les fins de semaine de septembre à avril. (Prêt à consacrer environ ??? heures par semaine durant la saison et un nombre important d'heures en début et fin de saison)